



**SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON**  
**Conseil Syndical du 17 décembre 2025**

**Procès-verbal**

**Membres du Conseil Syndical : 10**

**Membres en exercice : 10**

**Membres présents : 8**

**Votes exprimés : 9**

M. Jean GALAND, M. Jean-François BOUDIGUE, Mme Marie LARRUE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Xavier DANNEY, M. Bruno LAFON, Mme Karine DESMOULIN, M. Cédric PAIN.

Un pouvoir est donné à M. Jean-François BOUDIGUE par M. Patrick DAVET.

**Excusé(s) :**

M. Patrick DAVET, M. Stéphane LE BOT, Mme Béatrice AURIENTIS, M. Éric COIGNAT.

**Assistaient à la réunion :**

M. Alain BALLEREAU.

**Président de séance :**

M. Jean GALAND.

**Secrétaire de séance :**

M. Jean-François BOUDIGUE.

**Assistaient également à la réunion :**

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), Mme Karine LAFON (SMPBA), M. Thierry DAVID (SMPBA).

Les convocations aux membres du Conseil Syndical ont été envoyées le 28 novembre 2025.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

La séance réunie le 17 décembre 2025 est ouverte à 9h30.

- Le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 18 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.
- M. Jean-François BOUDIGUE est désigné comme secrétaire de séance.

**Délibérations à l'ordre du jour de cette séance :**

- **Délibération 24-2025** : Décision Modificative n°2 - Budget 2025.  
*Délibération adoptée à l'unanimité.*
- **Délibération 25-2025** : Budget Primitif 2026.  
**Observations** : Dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles, le Président du SMPBA annonce que la dotation de transfert de charges « obligatoire » du Département de la Gironde sera versée en deux échéances ; mars et septembre 2026. Il est à noter en revanche la perte de la dotation de transfert de charges « facultative » liée à l'investissement à partir de 2026, représentant un montant de 250 k€. *Délibération adoptée à l'unanimité.*
- **Délibération 26-2025** : Tarification 2026.  
**Observations** : Après de longs échanges entre les élu(e)s, il a été décidé de manière unanime, qu'en compensation à la revalorisation de la tarification 2026, de ne pas appliquer la facturation de la participation à la surveillance des ports en 2026, afin de prendre en compte la situation économique difficile des ostréiculteurs et de leur apporter un soutien raisonné. *Délibération adoptée à l'unanimité.*
- **Délibération 27-2025** : Renouvellement Plan de Formation Mutualisé 2026.  
*Délibération adoptée à l'unanimité.*

Il est proposé aux membres de l'assemblée de réunir le prochain Conseil Syndical, le 22 avril 2026 à 10h00, à Lanton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Secrétaire de Séance

Jean-François BOUDIGUE  
(n'est plus en exercice à la date d'approbation du Conseil Syndical)

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND